
Affaires autochtones

**RAPPORT ANNUEL
2020-2021**



Affaires autochtone
Rapport annuel 2020-2021

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000,
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2926-3 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2928-7 (version PDF française)
ISBN 978-1-4605-2927-0 (version PDF anglaise)

ISSN 1496-6220 (version imprimée bilingue)
ISSN 1496-6247 (version PDF française)
ISSN 1496-6239 (version PDF anglaise)

13545 | 2021.11 | imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la ministre à la lieutenant-gouverneure
Son Honneur l'honorable Brenda L. Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires autochtones pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Arlene Dunn
Ministre

Du sous-ministre à la ministre
L'honorable Arlene Dunn,
Ministre des Affaires autochtones

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Affaires autochtones pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Rapport respectueusement soumis par



Cade Libby
Sous-ministre

Table des matières

| | |
|---|----|
| Message de la ministre | 1 |
| Message du sous-ministre | 2 |
| Priorités du gouvernement | 3 |
| Faits saillants | 5 |
| Mesures de rendement | 6 |
| Survol des activités du Ministère. | 7 |
| Vue d'ensemble des divisions et faits saillants | 8 |
| Renseignements financiers. | 11 |
| Résumé des activités de dotation | 12 |
| Résumé des projets de loi et des activités législatives. | 13 |
| Résumé des activités liées aux langues officielles | 13 |
| Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général | 14 |
| Rapport en vertu de la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> | 15 |
| Annexe A | 16 |

Message de la ministre

En dépit d'une bataille difficile contre la COVID-19, je suis fière de ce qui a été accompli au sein du ministère des Affaires autochtones au cours de la dernière année.

Il aurait certes été facile d'utiliser la pandémie comme prétexte, mais le travail s'est poursuivi avec diligence au Ministère pour veiller à faire avancer la réconciliation, à renforcer les relations et à soutenir les communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick.

Affaires autochtones s'est associé à d'autres ministères pour faire en sorte que la santé et le mieux-être des Premières Nations soient pris en compte à leur juste valeur tout au long de la réponse du gouvernement provincial à la COVID-19, depuis la planification et l'administration des vaccins jusqu'aux efforts de rétablissement continus.

Dans le cadre de ces efforts et afin de bâtir une économie plus solide dans la province, le recensement et l'expansion des possibilités économiques pour les entrepreneurs et les entreprises des Premières Nations demeurent au cœur des priorités. De par nos partenariats avec le gouvernement fédéral et le financement de groupes tels que l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE), la Nation Wolastoqey au Nouveau-Brunswick et Mi'gma'we'l Tplu'taqnn Inc. (MTI), nous pouvons continuer d'avancer vers un Nouveau-Brunswick dynamique et viable.

Le gouvernement, avec le soutien de nombre de ses ministères, s'est engagé à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Une mise à jour a également été présentée au printemps. À ce moment-là, le GNB a fièrement noté que 27 des 31 appels à l'action relevant de la compétence de la province ont été entamés, et nous continuons de progresser et de suivre ces progrès au quotidien.

Les membres du ministère ont ma plus grande reconnaissance pour leur travail acharné visant à s'assurer qu'Affaires autochtones puisse s'acquitter de son mandat. Merci.



L'honorable Arlene Dunn
Ministère des Affaires autochtones

Message du sous-ministre

Le présent rapport décrit les nombreuses réalisations du ministère des Affaires autochtones. Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans le dévouement et l'engagement du personnel du Ministère.

Dans le cadre de son mandat, soit de diriger les efforts du gouvernement provincial pour renforcer ses relations avec les communautés des Premières Nations, le Ministère a pu profiter, en 2020-2021, d'une multitude d'occasions à cette fin. La mise en œuvre des droits ancestraux et issus de traités, la prestation de conseils aux autres ministères sur l'engagement, la consultation, de même que la collaboration et la promotion de la réconciliation restent au cœur des activités de notre ministère.

Dans cette veine, une entente de mise en œuvre provisoire des droits a été négociée et signée avec les peuples Peskotomuhkati pour une chasse spéciale à l'original à l'automne. La chasse est non seulement source de nourriture pour les Peskotomuhkati, mais elle permet en plus de recueillir d'importantes données pour aider aux efforts de conservation du ministère de l'Énergie et du Développement des ressources, qui a collaboré à l'entente.

Affaires autochtones a également joué un rôle de conseiller pour une initiative de sécurité alimentaire dirigée par Aliments pour tous NB et d'autres partenaires. Le Ministère a mené un sondage auprès des communautés autochtones pour cerner les besoins immédiats et à moyen terme concernant l'alimentation. Bref, les données ont été utilisées pour faire avancer un projet de souveraineté alimentaire autochtone qui a versé 90 000 \$ en financement d'urgence aux 16 communautés.

Également, dans le cadre des efforts de rétablissement du GNB après la pandémie, le Ministère a tenu une séance de mobilisation pour le rétablissement des communautés des Premières Nations. Il s'agissait là d'un moyen pour les entreprises (gérées par des groupes ou des particuliers) d'obtenir d'importants renseignements concernant l'état d'urgence et l'arrêté obligatoire et de revoir les exigences pendant qu'elles cherchaient à rouvrir en toute sécurité. Bien qu'il ne s'agisse que d'un minuscule exemple de la réponse globale à la COVID-19, une économie solide au Nouveau-Brunswick doit s'accompagner de possibilités économiques sûres et fiables pour les entreprises et les entrepreneurs des Premières Nations.

Nous pouvons être fiers des réalisations du Ministère et nous continuerons de miser sur les réussites précédentes au cours de l'année à venir, plusieurs de ces réussites sont présentées dans ce rapport.



Cade Libby
Sous-ministre

Priorités du gouvernement

AU SERVICE DES NÉO-BRUNSWICKOISES ET NÉO-BRUNSWICKOIS – UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, un GNB est une nouvelle façon collaborative d'aborder notre travail. Elle représente une fonction publique qui travaille ensemble comme une seule unité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons découvert de nouvelles façons novatrices de poursuivre nos activités, des moyens qui nous ont permis d'atteindre les résultats nécessaires à la population du Nouveau-Brunswick, et nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficience que jamais. Notre nouvelle voie vers l'avenir comprend un état d'esprit axé sur les objectifs, l'urgence et les résultats.

Nous travaillons chaque jour à améliorer la façon dont les ministères :

- communiquent entre eux;
- travaillent ensemble sur d'importants projets;
- visent les objectifs et la responsabilisation.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2020-2021 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement.

RÉPONSE À LA COVID-19

Parmi les priorités du GNB au cours de la dernière année, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Notre ministère a soutenu le GNB dans sa réponse à la pandémie par les moyens suivants :

- Il y avait chaque semaine des occasions permanentes pour les représentants provinciaux et fédéraux de tisser des liens avec les chefs, les directeurs de la santé et les responsables des mesures d'urgence dans le but de répondre aux questions ou de présenter des mises à jour sur les programmes, les services ou le financement.
- Le ministère des Affaires autochtones a travaillé avec la Santé publique pour communiquer des renseignements et collaborer avec les chefs et les directeurs de la santé pour la planification et l'administration des vaccins dans les communautés autochtones.

- Le Ministère a participé à des réunions mensuelles avec les administrateurs de bande et Services aux Autochtones Canada. Ces réunions ont permis aux gouvernements provincial et fédéral d'échanger des renseignements et des mises à jour de programmes sur des sujets comme l'aide financière, l'éducation et l'emploi.
- Pendant que la province commençait à se redresser et à rebâtir son économie, le Ministère a veillé à ce que les communautés soient au fait de l'aide offerte et des mesures nécessaires pour rouvrir les bureaux et les entreprises.
- Le Ministère a pris part à des appels réguliers avec Aliments pour tous NB et d'autres organismes de services communautaires, des agriculteurs, des producteurs et d'autres pour échanger sur ce qui se passait dans diverses régions afin d'assurer la sécurité alimentaire des familles pendant la crise de la COVID-19.
- Il a collaboré avec la Société d'inclusion économique et sociale afin de fournir des renseignements pour une base de données couvrant l'alimentation, le transport et d'autres services offerts dans chaque région, dans le but de partager les ressources régionales avec les communautés autochtones de ces régions.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2020-2021, nom du ministère s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Fournir un financement de base pour permettre aux communautés des Premières Nations et aux organismes autochtones de vraiment prendre part aux consultations et aux négociations.
- Offrir du financement aux communautés des Premières Nations et aux organismes autochtones pour soutenir des activités culturelles ainsi que des initiatives et des projets de nature sociale et éducative.
- Continuer à cerner les possibilités d'accroître la prospérité économique des peuples et des communautés des Premières Nations au Nouveau-Brunswick en améliorant les partenariats avec les gouvernements fédéral et provincial, ainsi qu'avec les entreprises et les entrepreneurs des Premières Nations.
- Continuer à soutenir les communautés des Premières Nations pendant la pandémie de COVID-19 en communiquant des renseignements, en aidant à la planification, à la préparation et aux activités de redressement, et en explorant des solutions là où des lacunes ont été perçues.
- Participer à nombre d'initiatives permettant de mieux comprendre la sécurité de l'approvisionnement alimentaire dans la province et de la protéger.

Mesures de rendement

DESCRIPTION DE LA PRIORITÉ

La priorité, c'est d'assurer un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant. Le résultat que visait le Ministère était de respecter le budget, voire de réaliser des économies.

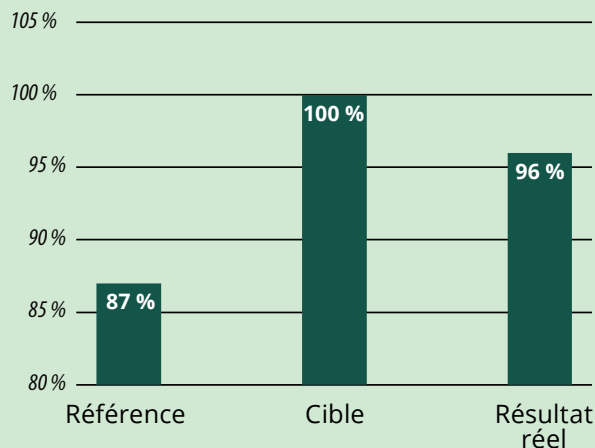
IMPORTANCE DE LA PRIORITÉ

Mettre de l'ordre dans les finances de la province permettra au gouvernement d'agir de façon réactive et de fournir des services publics viables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

RENDEMENT GLOBAL

Le budget du Ministère a été établi à 4 978 954 \$. Grâce à une surveillance étroite des dépenses, le Ministère a terminé l'exercice financier avec un excédent de 219 176 \$.

Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses budgétées



INITIATIVES OU PROJETS MIS EN ŒUVRE EN VUE DE L'ATTEINTE DU RÉSULTAT

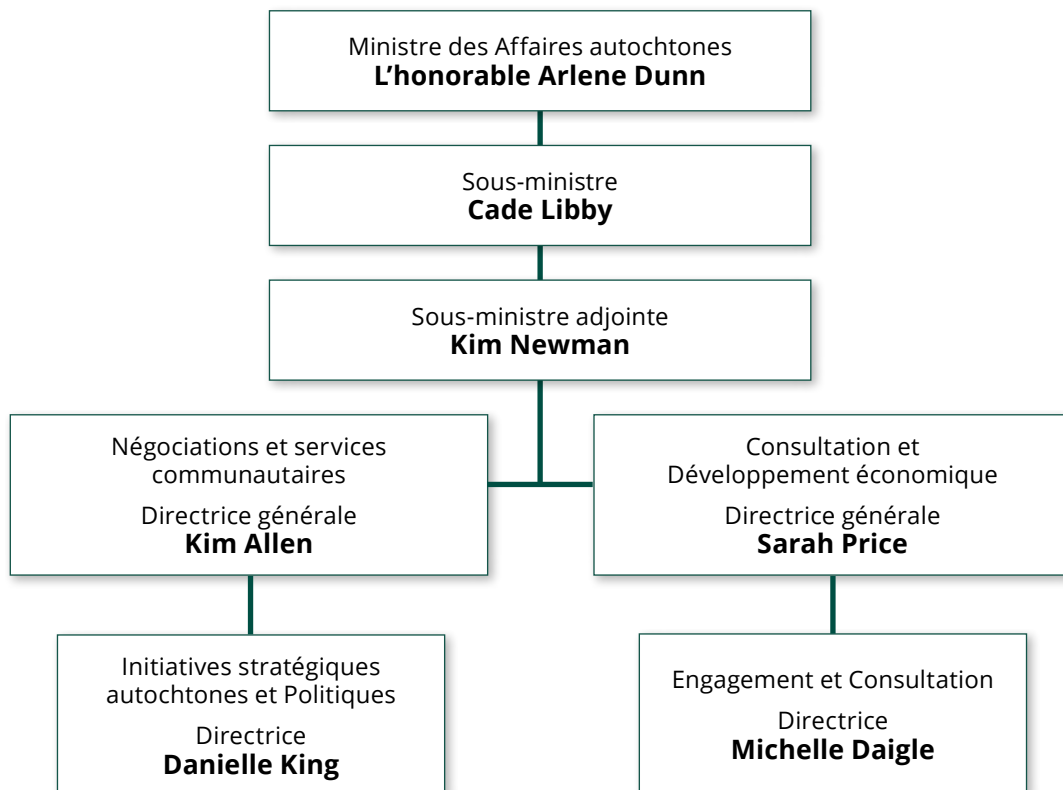
Le Ministère a surveillé étroitement les dépenses afin d'assurer l'atteinte des objectifs budgétaires.

Survol des activités du Ministère

Le Ministère met en œuvre une approche gouvernementale coordonnée pour les affaires liées aux Autochtones, il représente les intérêts du GNB dans des initiatives et des négociations multilatérales, il soutient la consultation des Autochtones et il donne au GNB des conseils ayant trait à la recherche, à l'analyse et aux politiques portant sur des questions autochtones.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU

Au 31 mars 2021



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le Ministère se compose à l'interne de deux divisions principales :

1) Négociations et services communautaires et 2) Consultation et développement économique.

DIVISION DES NÉGOCIATIONS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

La **Division des négociations et des services communautaires** comporte deux directions : la Direction des initiatives stratégiques autochtones et des politiques et la Direction des négociations.

Direction des initiatives stratégiques autochtones et des politiques

La **Direction des initiatives stratégiques autochtones et des politiques** offre une gamme d'importants services de soutien et de services directs au Ministère. Elle travaille en partenariat avec les autres directions du Ministère pour contribuer au succès de l'organisation dans les domaines des finances, de la gestion de l'information, de la recherche, de l'évaluation, de la planification ainsi que des politiques et des initiatives stratégiques. Elle représente le Ministère à diverses tables interministérielles et représente le GNB dans différentes tribunes intergouvernementales liées aux affaires autochtones.

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- fournir une orientation efficace et des conseils stratégiques aux ministères et aux organismes en ce qui a trait aux questions liées à l'éducation et aux affaires sociales des peuples autochtones;
- donner des conseils et fournir des recommandations sur les mémoires au Conseil exécutif qui pourraient avoir une incidence sur les Autochtones;
- mener des recherches et élaborer des politiques venant appuyer les initiatives du GNB et les objectifs opérationnels du Ministère;
- représenter le Ministère à des comités interministériels et intergouvernementaux liés aux questions sociales (c.-à-d. les Tables rondes nationales sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones du Nouveau-Brunswick, le logement, la santé mentale et les dépendances, la violence conjugale, la gestion des urgences, le Comité des Premières Nations sur le Plan d'action pour la santé mentale, le comité du Fonds d'intégration des services de santé, le Groupe de travail sur la prévention du suicide, etc.);

- coordonner les relations fédérales-provinciales-territoriales (FPT) dans les forums pertinents, fournir des services de soutien à la ministre pour le Forum fédéral, provincial, territorial et autochtone et participer aux sous-comités pertinents;
- coordonner un cycle de planification stratégique intégrée comprenant la production de rapports de responsabilisation et l'administration financière;
- administrer le Programme des subventions des affaires autochtones qui soutient les projets ou initiatives de petite envergure à but non lucratif et de nature sociale, culturelle et éducative, comme les pow-wow, les célébrations de la Journée nationale des Autochtones, ainsi que le Camp national en sciences pour les Autochtones.
- coordonner les demandes relevant de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- coordonner les réponses aux demandes et enquêtes de l'ombud, de la commissaire à l'intégrité, du commissaire aux langues officielles, du défenseur des enfants et de la jeunesse et de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- ♦ Sondage mené auprès des communautés autochtones pour cerner les difficultés et les besoins immédiats et à moyen terme en matière de sécurité alimentaire. Cette information a servi à éclairer un projet de souveraineté alimentaire autochtone qui a versé 90 000 \$ en financement d'urgence pour la sécurité alimentaire aux seize communautés. Le projet était dirigé par Aliments pour tous NB et d'autres partenaires; le Ministère a joué un rôle au sein du comité consultatif ayant supervisé l'initiative.
- ♦ Collaboration avec d'autres ministères pour suivre les progrès du GNB dans la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui relèvent de la compétence provinciale.
- ♦ Coordination de l'examen de 47 mémoires au Conseil exécutif (MCE) d'autres ministères susceptibles d'avoir une incidence sur les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.

- ♦ Coordination et révision de documents et préparation de réponses à six demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- ♦ Aide prêtée au personnel de direction afin de s'assurer que le Ministère fournissait des services et des initiatives tout en gérant son budget.
- ♦ Versement de 43 880 \$ à quatorze bénéficiaires dans le cadre du programme de subventions du Ministère pour soutenir la sensibilisation culturelle virtuelle et les initiatives éducatives depuis que les activités culturelles telles que les pow-wow et les célébrations de la Journée nationale des peuples autochtones ont été annulées ou reportées en raison des restrictions liées à la COVID-19.

Direction des négociations

La **Direction des négociations** s'efforce de résoudre les questions liées aux droits grâce à des négociations à long terme sur des questions touchant les terres, les ressources et la gouvernance. Les objectifs principaux sont de rehausser la clarté des droits ancestraux ou issus de traités par l'intermédiaire d'ententes et de politiques et de réduire la disparité économique des Premières Nations du Nouveau-Brunswick en poursuivant les discussions avec le Canada et les Premières Nations afin de favoriser un partenariat positif et productif.

La Direction est la responsable provinciale des négociations tripartites avec les Nations et le gouvernement fédéral. Elle dirige un certain nombre de tables de négociation bilatérales ou tripartites ou donne une orientation, une aide et des conseils aux ministères provinciaux à ces tables.

Faits saillants

- ♦ Collaboration avec le ministère de l'Énergie et du Développement des ressources afin de négocier et de signer une entente de mise en œuvre provisoire des droits avec le peuple Peskotomuhkati pour une chasse spéciale à l'original.
- ♦ Poursuite de discussions exploratoires avec la Nation Mi'gmaq et des représentants du gouvernement fédéral sur l'administration de la justice afin de déterminer d'éventuels domaines de négociation.
- ♦ Versement d'un financement de 600 000 \$ aux nations Mi'gmaq, Wolastoqey et Peskotomuhkati pour des négociations bilatérales et tripartites.

Division de la consultation et du développement économique

La **Division de la consultation et du développement économique** comprend deux directions : la Direction de l'engagement et de la consultation et la Direction du développement économique.

Direction de l'engagement et de la consultation

Le GNB reconnaît les décisions de la Cour suprême concernant l'obligation de consulter les Premières Nations lorsqu'il envisage des mesures ou des décisions susceptibles de porter atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités acquis ou revendiqués. La **Direction de l'engagement et de la consultation** coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des approches de consultation, de concert avec le GNB, les peuples autochtones et l'industrie. Elle travaille avec les partenaires de l'industrie afin de trouver des possibilités économiques et d'emploi pour les collectivités autochtones.

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- fournir des services de coordination efficaces et des conseils stratégiques aux ministères et aux organismes;
- coordonner les processus et les procédures d'évaluation des projets;
- coordonner l'approche de consultation;
- améliorer les relations ainsi que les partenariats et la participation hâtive;
- formuler des recommandations sur les possibilités d'accommodement pour le GNB;
- effectuer des recherches et rédiger des rapports ethnohistoriques pour la province;
- offrir de la formation aux employés du GNB;

Faits saillants

- ♦ La Direction a assuré des services de consultation, de conseil et d'orientation pour plusieurs dossiers de développement des ressources. Elle a fourni des renseignements et des conseils sur le degré d'atteinte aux droits ancestraux ou aux droits issus de traités en ce qui a trait à toutes les études d'impact sur l'environnement (EIE) ainsi qu'aux propositions qui ne nécessitent pas d'EIE, en plus des initiatives et des stratégies portant sur le développement des ressources.
- ♦ Elle a formulé des commentaires pour 55 projets en faisant partie du comité de révision technique dans le cadre du processus d'EIE.

- ◆ Elle a versé des fonds de renforcement des capacités de 800 000 \$ aux coordonnateurs de la consultation sur le développement des ressources de chaque collectivité des Nations Mi'gmaq, Wolastoqey et Peskotomuhkati.
- ◆ Elle a continué d'améliorer le processus relatif à l'obligation de consulter en élaborant de nouveaux outils et modèles pour réaliser des évaluations et d'autres aspects du processus.
- ◆ Tenue d'une séance de mobilisation pour le rétablissement après la COVID-19 pour les communautés des Premières Nations afin de fournir aux entreprises gérées par des groupes et aux entreprises privées des renseignements concernant l'état d'urgence et l'arrêté obligatoire, de définir le contexte de la santé publique et d'examiner les exigences pendant que les entreprises cherchaient à rouvrir en toute sécurité. Le Ministère a également veillé à ce que les entreprises autochtones soient invitées à des séances adaptées propres à l'industrie.

Direction du développement économique

La **Direction du développement économique** a continué de chercher des occasions d'accroître la prospérité économique des Autochtones et des collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick, ce qui augmentera la participation des Autochtones et renforcera l'économie.

Les responsabilités de la Direction sont les suivantes :

- favoriser la croissance économique des Autochtones;
- soutenir les projets de développement communautaire;
- cerner et créer des occasions de formation et d'acquisition de compétences et coordonner le soutien financier;
- représenter le Ministère à des comités interministériels et intergouvernementaux qui s'occupent de questions liées au développement économique.

Faits saillants

- ◆ La Direction a versé 105 000 \$ à l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE) qui vise à renforcer les possibilités d'entrepreneuriat et de développement économique des Premières Nations. L'ICDE offre des programmes et des services pour soutenir l'entrepreneuriat, le développement économique et le développement de la main-d'œuvre chez les Autochtones, ainsi que les partenariats avec les secteurs public et privé.
- ◆ Elle a octroyé un financement de renforcement des capacités de 70 125 \$ à Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Inc. (MTI) afin de maintenir la Direction du développement économique au sein de cet organisme. Cette direction a été créée pour élaborer une approche stratégique qui permette la création de projets communautaires au sein de la Nation Mi'gmaq au Nouveau-Brunswick.
- ◆ Versement de 74 217 \$ en financement de développement économique à sept projets.

Renseignements financiers

Le présent aperçu financier a été préparé à l'aide des renseignements disponibles au moment de la publication et peut, par conséquent, ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics du GNB.

Budget ordinaire – Les dépenses qui y sont associées couvrent les activités quotidiennes du Ministère.

TABLEAU 1 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES

État de la situation par programme ou poste primaire

Exercice terminé le 31 mars 2021

| | Budget (\$) | Résultat réel (\$) |
|----------------------------------|------------------|--------------------|
| Services personnels | 2 135 954 | 1 722 916 |
| Autres services | 319 200 | 655 865 |
| Fournitures et approvisionnement | 15 600 | 4 845 |
| Biens et matériel | 12 000 | 7 795 |
| Contributions et subventions | 2 496 200 | 2 368 357 |
| Total | 4 978 954 | 4 759 778 |

Le Ministère a sous-utilisé son budget de 219 176 \$.

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel au cours de l'exercice 2020-2021 d'Affaires autochtones.

| Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année | | |
|--|-----------|-----------|
| Type d'employé | 2020 | 2019 |
| Permanent | 23 | 22 |
| Temporaire | 1 | 1 |
| Total | 24 | 23 |

Le Ministère a annoncé trois concours, soit deux concours publics et un concours restreint (interne).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

| Type de nomination | Description de la nomination | Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i> | Nombre |
|--|--|---|--------|
| Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés | Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine. | 15(1) | 0 |
| Programme d'égalité d'accès à l'emploi | Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement. | 16(1)(a) | 0 |
| Programme de gestion du talent au niveau ministériel | Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence. | 16(1)(b) | 0 |
| Mutation latérale | Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique. | 16(1) ou 16(1)(c) | 2 |
| Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent | Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique. | 16(1)(d)(i) | 0 |
| Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent | Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours. | 16(1)(d)(ii) | 0 |

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère ni auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Le ministère n'a eu aucune activité législative.

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le plan d'action 2015-2020 du ministère, qui complète le Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du gouvernement du Nouveau-Brunswick, détermine les activités, les méthodes d'évaluation et les résultats attendus pour chacun des quatre axes. Il permet à tous les employés de se sentir soutenus tandis qu'ils travaillent dans la langue officielle de leur choix tout en garantissant que le public reçoit des services de qualité dans la langue officielle de son choix en tout temps. Le ministère continue de fixer des objectifs pour aider à la prestation de services de qualité dans les deux langues officielles.

AXE 1

Le ministère a continué de s'assurer que tous les nouveaux employés avaient suivi les modules de formation sur la langue de service à leur entrée en fonction. La coordonnatrice des langues officielles a continué de procéder à des vérifications aléatoires pour s'assurer du caractère bilingue de l'offre de services active, tant au téléphone qu'en personne, dans l'affichage, la correspondance et tous les services électroniques.

AXE 2

Le ministère a continué de s'assurer que tous les nouveaux employés avaient suivi les modules de formation sur la langue de travail à leur entrée en fonction. Le ministère a fourni toutes les communications sortantes aux employés dans les deux langues officielles et les a encouragés à travailler dans la langue officielle de leur choix. Il a continué de s'assurer que les évaluations du rendement étaient offertes et effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé. Lors de l'évaluation annuelle du rendement, les gestionnaires ont examiné avec leurs employés les politiques sur la langue de travail et la langue de service pour s'assurer que ceux-ci avaient compris leur droit de travailler dans la langue officielle de leur choix ainsi que leur obligation de faire une offre active et de fournir des services dans les deux langues officielles.

AXE 3

Lorsqu'il a soumis des MCE et d'autres mémoires au Bureau du Conseil exécutif, le ministère a continué de tenir compte des incidences possibles de l'ensemble de ses politiques et programmes sur les deux collectivités linguistiques officielles.

AXE 4

Le ministère a continué à mettre en œuvre des procédures pour s'assurer que les services sont offerts dans les deux langues officielles et que les employés connaissent bien leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Il a continué de surveiller l'observation de la *Loi sur les langues officielles* et de la Politique sur la langue de service par les employés.

CONCLUSION

Le ministère n'a reçu, pour l'exercice 2020-2021, aucune plainte concernant les langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le Ministère n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général au cours de l'exercice visé par le présent rapport ainsi que des quatre exercices précédents.

Rapport en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations* faites dans l'intérêt public, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2020-2021.

Annexe A

Les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick

Le terme « Autochtones » désigne les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants.

La Constitution canadienne reconnaît trois groupes autochtones, soit les Indiens (plus couramment appelés les Premières Nations), les Inuits et les Métis. Il s'agit de trois groupes distincts qui ont leur propre histoire, ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances spirituelles.

Au Nouveau-Brunswick, il y a neuf collectivités Mi'gmaq et six collectivités Wolastoqey (malécites), totalisant 15 collectivités des Premières Nations avec 32 réserves dans l'ensemble de la province. Chaque collectivité des Premières Nations est dirigée par un chef et un conseil élus. Le type de système utilisé par une collectivité pour choisir son chef et ses conseillers peut être prévu par la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur les élections au sein de premières nations*, les dispositions d'une entente sur l'autonomie gouvernementale ou encore être un système personnalisé. La majorité des collectivités des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ont maintenant adopté le système électoral en vertu de la *Loi sur les élections au sein de premières nations*, qui établit un mandat de quatre ans, à l'exception de trois Premières Nations qui utilisent toujours le système prévu par la *Loi sur les Indiens*, qui établit un mandat de deux ans, et d'une collectivité qui a un système personnalisé qui prévoit un mandat de cinq ans.

La Nation Peskotomuhkati (Passamaquoddy) cherche actuellement à obtenir le statut de bande et étudie ses options. Une demande de la Nation Peskotomuhkati de Skutik, qui vit dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, a été reçue par le gouvernement fédéral, qui a le mandat de négocier avec le groupe. La reconnaissance des droits et du statut relève de la compétence du gouvernement fédéral. Au départ, le gouvernement provincial a participé aux négociations entre le gouvernement fédéral et les Peskotomuhkati, à titre d'observateur. Il a maintenant le mandat d'amorcer un processus de négociation sur les revendications territoriales globales avec Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada et la Nation Peskotomuhkati de Skutik. Un accord-cadre tripartite entre les Peskotomuhkati, le Nouveau-Brunswick et le Canada a été signé.

Selon le Système d'inscription des Indiens du gouvernement fédéral, au 31 décembre 2020, le Nouveau-Brunswick comptait 16 662¹ membres des Premières Nations, dans les réserves et hors réserve (voir le tableau 2). Toutefois, selon le Recensement de 2016, 29 380² Autochtones (d'identité autochtone) vivent au Nouveau-Brunswick.

En 2020, la population du Nouveau-Brunswick était d'environ 781 476 habitants³, ce qui signifie que les Premières Nations représentaient 2 % de la population. Même si ce pourcentage peut sembler faible, selon les Recensements de 2011 et de 2016 de Statistique Canada, la population des Premières Nations s'est accrue bien plus rapidement que la population générale de la province, à raison de 12 % par rapport à -0,5 % pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick (voir les tableaux 3 et 4 ci-dessous). Selon le Recensement de 2016 également, la population autochtone était bien plus jeune que le reste de la population, tant au Nouveau-Brunswick qu'au Canada. L'âge médian de la population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick était de 32 ans contre 45 ans pour l'ensemble de la population⁴.

1 Source : *Système d'inscription des Indiens d'AANC, au 31 décembre 2020.*

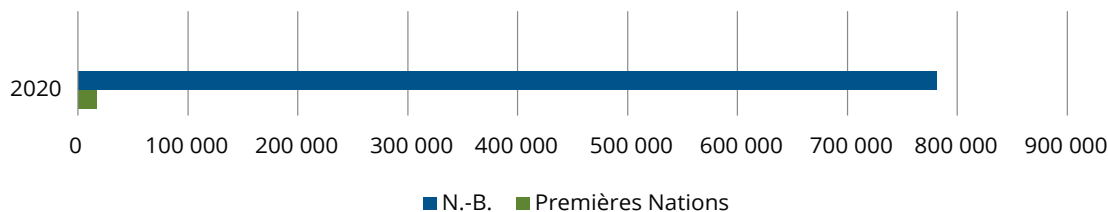
2 Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

3 Source : Statistique Canada, *Tableau 17-10-0009-01 Estimations de la population, trimestrielles.*

4 Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2016.

TABLEAU 1

| Population du Nouveau-Brunswick et des premières nations (en habitants) | | |
|---|--|----------------------------------|
| Année | Population du Nouveau-Brunswick ⁵ | Population des Premières Nations |
| 2020 | 781 476 | 16 662 |

GRAPHIQUE 1**TABLEAU 2⁶**

| | Total | Dans les réserves | Hors-réserve |
|---|---------------|-------------------|--------------|
| Nouveau-Brunswick | 16 662 | 9 922 | 6 740 |
| Buctouche Micmac (Tipogtotjg) | 126 | 84 | 42 |
| Eel Ground (Natoaganeg) | 1 070 | 592 | 478 |
| Première Nation d'Eel River Bar (Ugpi'ganjig) | 789 | 362 | 427 |
| Première Nation d'Elsipogtog (Big Cove) | 3 475 | 2 719 | 756 |
| Première Nation d'Esgenoôpetitj (Burnt Church) | 1 946 | 1 386 | 560 |
| Fort Folly (Amlamgog) | 136 | 36 | 100 |
| Indian Island (L'nui Menkiuk) | 207 | 112 | 95 |
| Kingsclear (Pilick) | 1 055 | 738 | 317 |
| Première Nation malécite du Madawaska (Mataqaskiye) | 374 | 152 | 222 |
| Nation Mi'gmaq de Metepenagiag (Red Bank) | 698 | 469 | 229 |
| Première Nation d'Oromocto (Welamukotuk) | 757 | 336 | 421 |
| Pabineau (Oinpegitjoig) | 340 | 106 | 234 |
| Saint Mary's (Sitansisk) | 1 986 | 934 | 1 052 |
| Tobique (Negotkuk) | 2 561 | 1 596 | 965 |
| Woodstock (Wotstak) | 1 142 | 300 | 842 |

Remarque : Les données sur la population vivant dans la réserve de chaque Première Nation ne doivent pas être confondues avec la population réelle pour les raisons suivantes :

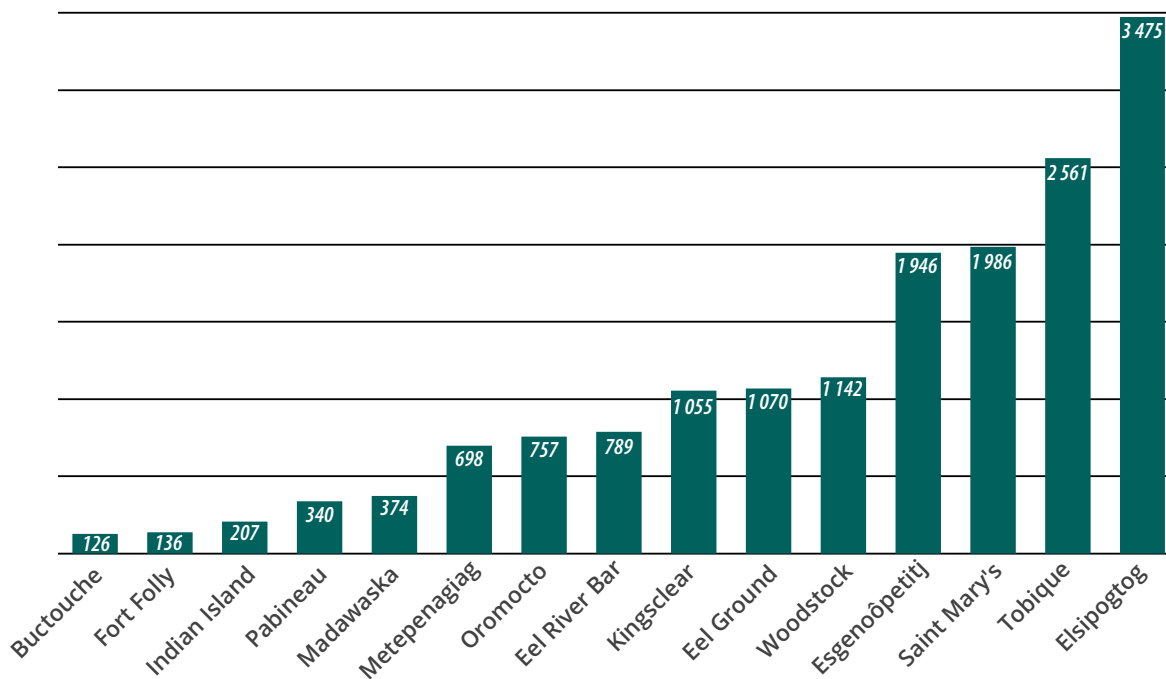
- 1) Elles ne tiennent pas compte des résidents de la réserve qui ne sont pas inscrits.
- 2) Parallèlement, elles ne tiennent pas compte des membres inscrits auprès d'autres bandes qui vivent dans la réserve.

5 Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0009-01 Estimations de la population, trimestrielles.

6 Source : Système d'inscription des Indiens d'AANC, au 31 décembre 2020

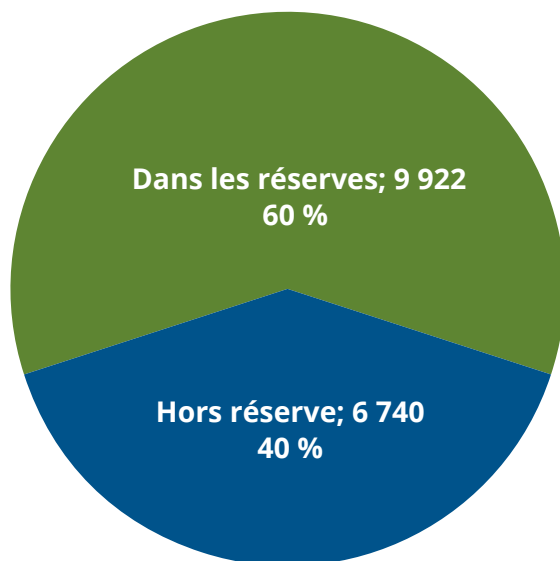
GRAPHIQUE 2A

Population des Premières Nations - 2020



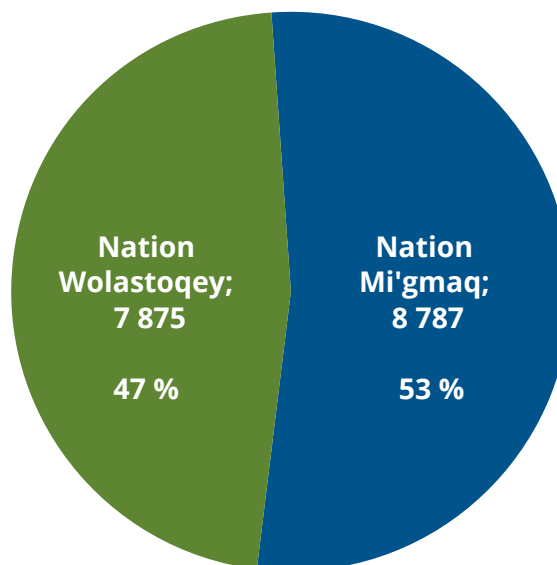
GRAPHIQUE 2B

Population dans les réserves et hors réserve - 2020

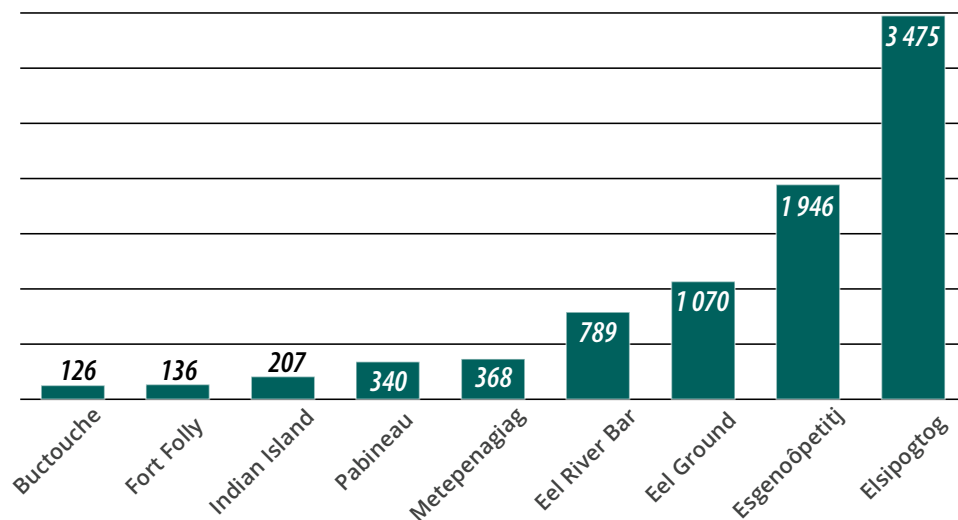


GRAPHIQUE 2C

Population par Nation - 2020



Nation Mi'gmaq - 2020



Nation Wolastoqey - 2020

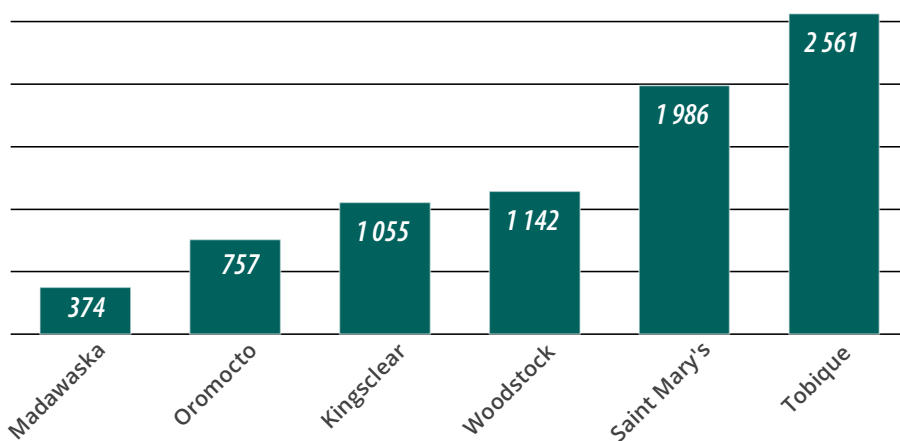


TABLEAU 3

| Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ⁷ (en habitants) | | | |
|---|--------|-------------------|--------------|
| Année | Total | Dans les réserves | Hors-réserve |
| 2011 | 13 948 | 8 931 | 5 017 |
| 2012 | 14 649 | 9 113 | 5 536 |
| 2013 | 14 978 | 9 233 | 5 740 |
| 2014 | 15 249 | 9 366 | 5 883 |
| 2015 | 15 506 | 9 501 | 6 005 |
| 2016 | 15 830 | 9 644 | 6 186 |
| 2017 | 16 123 | 9 732 | 6 391 |
| 2018 | 16 246 | 9 781 | 6 465 |
| 2019 | 16 509 | 9 889 | 6 620 |
| 2020 | 16 662 | 9 922 | 6 740 |

⁷ Source : Système d'inscription des Indiens d'AANC

GRAPHIQUE 3

Population des Premières Nations au Nouveau-Brunswick

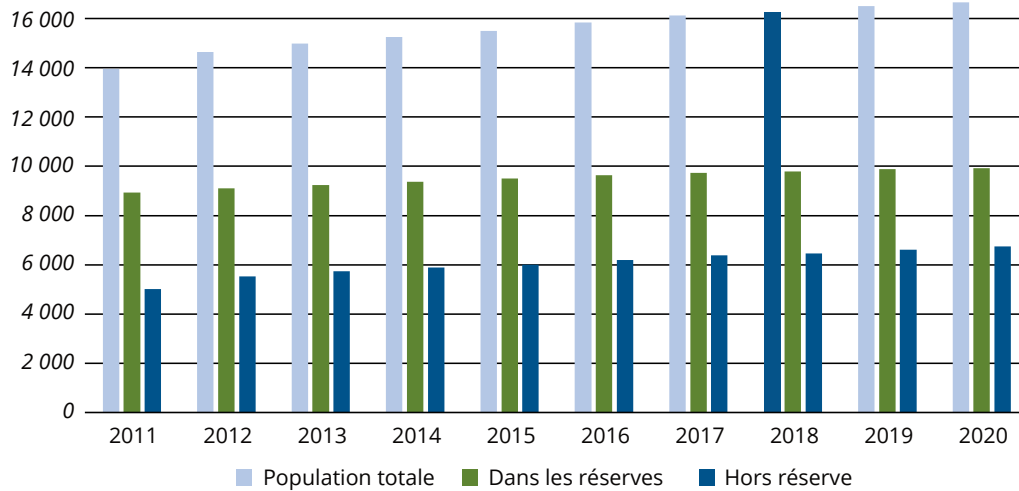
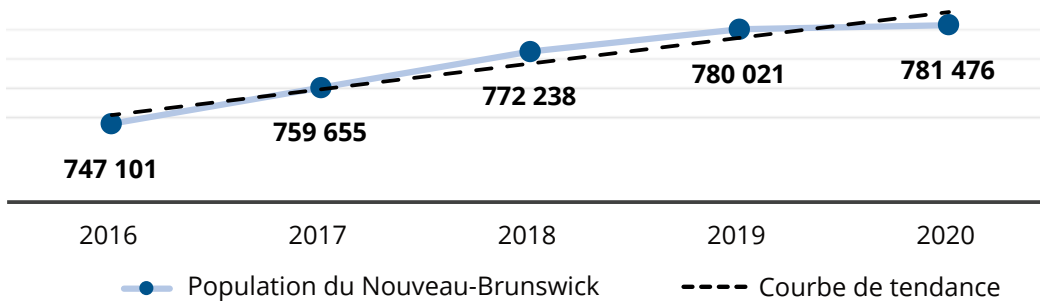


TABLEAU 4

| Population du Nouveau-Brunswick et des Premières Nations (en habitants) | | |
|---|--|--|
| Année | Population du Nouveau-Brunswick ⁸ | Population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ⁹ |
| 2016 | 747 101 | 15 830 |
| 2017 | 759 655 | 16 123 |
| 2018 | 772 238 | 16 246 |
| 2019 | 780 021 | 16 509 |
| 2020 | 781 476 | 16 662 |

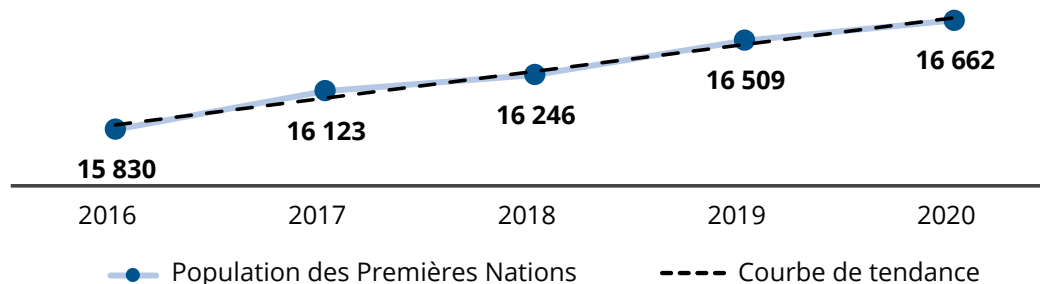
GRAPHIQUE 4A

Population du Nouveau-Brunswick



GRAPHIQUE 4B

Population des Premières Nations au Nouveau-Brunswick



8 Source : Statistique Canada, tableau 17 10 0009-01, estimations de la population, trimestrielles.

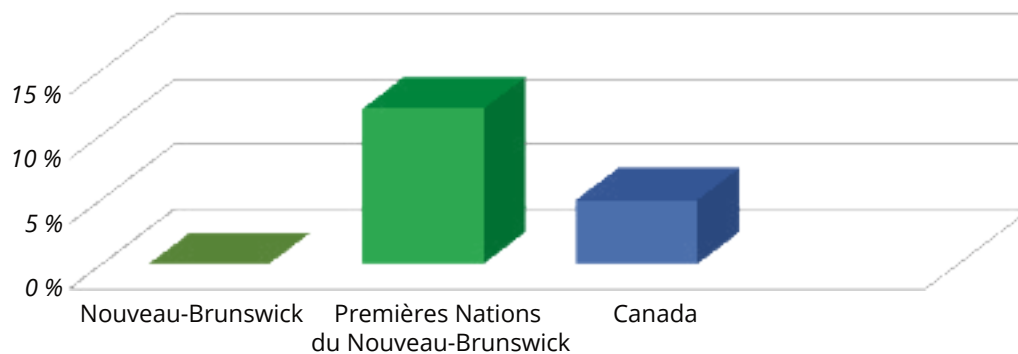
9 Source : Système d'inscription des Indiens d'AANC.

TABLEAU 5

| Croissance démographique ¹⁰ (en habitants) | | | |
|---|---------------------------------|---|----------------------|
| Année | Population du Nouveau-Brunswick | Population des Premières Nations au Nouveau-Brunswick | Population du Canada |
| 2011 | 751 171 | 13 948 | 33 476 688 |
| 2016 | 747 101 | 15 830 | 35 151 728 |
| Taux de croissance démographique | -0,5 % | 12 % | 5 % |

GRAPHIQUE 5

Taux de croissance démographique (en pourcentage), 2011 à 2016



10 Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.

